

RÉSUMÉ DE RECHERCHE PAR DES EXPERTS

Examen de la recherche : Les caméras corporelles

Préparé par le Dr. Rémi Boivin Professeur agrégé à l'École de criminologie de l'Université de Montréal et directeur par intérim du Centre international de criminologie comparée (CICC)

Les caméras corporelles se distinguent par le fait qu'elles offrent un angle de vue pratiquement inédit de l'intervention policière : une vision subjective du point de vue d'un policier et non d'un citoyen. Les caméras corporelles ont été présentées comme un moyen d'améliorer 1) l'intervention policière, 2) la transparence des organisations policières et 3) la qualité des preuves présentées et le déroulement du processus judiciaire.

Améliorer l'intervention policière

Même si elles sont utilisées par des organisations policières depuis au moins 2005, les caméras corporelles ont retenu beaucoup plus d'attention depuis la publication des résultats de l'expérience de 2013 à Rialto en Californie. Ceux-ci ont révélé que l'emploi de la force par les policiers était deux fois moins fréquent parmi les policiers qui portaient des caméras corporelles et qu'il y avait eu une baisse de 87% des plaintes pendant la période d'essai. De plus, une étude de suivi de quatre années a indiqué que les baisses se sont maintenues dans le temps, ce qui fait évidemment de l'expérience un succès colossal dont se sont largement servis les fabricants de caméras corporelles pour promouvoir leurs produits. Ainsi, l'expérience de Rialto a été qualifiée d'immense succès puisqu'elle a eu un effet sur le « Big Three » : l'emploi de la force, la résistance citoyenne et les plaintes envers des policiers.

Il est attendu que les personnes impliquées, autant policiers que citoyens, agissent plus selon les attentes et normes sociales lorsqu'elles sont filmées. Mais globalement, la recherche sur l'impact dissuasif des caméras corporelles est équivoque, c'est-à-dire que la majorité des études n'ont pas trouvé d'impact statistique significatif à court terme. Il faut cependant mentionner que souvent 1) le niveau de base des indicateurs issus des statistiques policières est très bas et 2) que le niveau de satisfaction des citoyens est au départ très élevé. Autrement dit, à moins d'identifier un problème comportemental clair dès le début, présenter les caméras corporelles principalement comme un moyen de changer les comportements est, au mieux, un mauvais pari.

Améliorer la transparence des organisations policières

Les caméras corporelles sont devenues, du moins dans l'opinion publique et politique, une solution à implanter pour contrer des problèmes de transparence, de racisme allégué et plus généralement de traitement injuste envers la population. De fait, la grande majorité de la population semble appuyer l'implantation de caméras corporelles comme moyen de réforme. La vidéo traîne la réputation de fournir un point de vue neutre sur une intervention et de pouvoir ainsi solutionner facilement des cas litigieux ; nous y reviendrons dans la prochaine section.

La préoccupation vient plutôt du fait que les enregistrements vidéo ne peuvent souvent pas être diffusés immédiatement, par exemple s'ils sont utilisés comme élément de preuve dans une affaire en cours, mais aussi que l'activation des caméras est la plupart du temps manuelle et non automatique. Bien que les raisons de ce choix soient nombreuses, allant de la (non-)disponibilité d'une technologie appropriée à la protection de la vie privée, la plupart des commentaires négatifs se concentrent sur une seule conséquence présumée : c'est le policier qui choisit ce qu'il

veut bien enregistrer. Le policier aurait donc le pouvoir de ne pas enregistrer ce qui n'est pas « beau à voir » ou qui pourrait l'incriminer. On oublie par le fait même que des directives écrites sont disponibles, que l'activation des caméras est encadrée de façon très rigoureuse, et que l'activation semble plus liée aux caractéristiques d'une situation qu'aux caractéristiques des personnes impliquées.

Améliorer le déroulement du processus judiciaire

Il est facile de l'oublier, mais les caméras corporelles ont d'abord été implantées parce qu'elles permettent de saisir et d'enregistrer des interactions potentiellement controversées entre police et citoyens. Cependant, la gestion des preuves numériques est clairement devenue un argument de vente au cours des dernières années puisqu'il s'agit-là d'un élément de preuve inédit qui pourrait s'avérer d'une grande utilité. Peu d'études portent sur cet aspect, mais celles qui sont disponibles sont encourageantes. Par exemple, une étude a démontré que les cas de violence conjugale pour lesquels un enregistrement de caméra corporelle était disponible avait plus de chances de mener à l'arrestation, l'accusation et la condamnation de l'agresseur que s'il n'y en avait pas.

Les études sur l'impact des caméras corporelles sur le processus judiciaire sont peu nombreuses, ce qui fait que les conclusions qu'on peut en tirer sont incertaines. De plus, les études disponibles portent plutôt sur les biais potentiels liés aux caméras corporelles et sont conséquemment très peu mises de l'avant par les fabricants : comme on le sait en cinéma depuis des décennies, les images peuvent servir à manipuler les opinions et émotions du spectateur, ce qui fait qu'il est crucial de prévoir des mécanismes afin de réduire au maximum les effets indésirables.

Implications pratiques

Les caméras corporelles ne sont pas un outil miraculeux. Leur utilisation est associée à des préoccupations dont on devrait s'occuper mais aussi à des effets prometteurs. À ce jour, la facette la plus étudiée reste, et de loin, l'effet de la présence d'une caméra corporelle sur le comportement des individus filmés. Les caméras sont implantées comme étant une façon d'augmenter le risque associé à certains comportements afin de réduire l'incidence de ceux-ci. Pourtant, les résultats sont mitigés : les effets enregistrés peuvent être positifs ou négatifs, ce qui rend difficile d'établir des conclusions fortes quant à l'effet dissuasif des caméras corporelles. Les caméras corporelles sont généralement appuyées par le public et les politiciens, en partie parce qu'elles peuvent améliorer la transparence des services policiers. Toutefois, la qualité de la séquence vidéo et/ou la vitesse à laquelle celle-ci est rendue accessible peuvent ne pas rencontrer les attentes. Enfin, il existe des résultats prometteurs qui signalent que les caméras corporelles peuvent peut-être améliorer le déroulement du processus judiciaire. Cependant, il y a des préoccupations que la séquence vidéo obtenue par l'entremise de caméras corporelles pourrait influencer la perception du travail policier et donc, que ce piétage ne devrait pas être considéré entièrement neutre.

Références principales

Ariel, B., Sutherland, A., Henstock, D., Young, J. & Sosinski, G. (2017). The deterrence spectrum: Explaining why police body-worn cameras 'work' or 'backfire' in aggressive police public encounters. Policing: A Journal of Policy and Practice, 12(1): 6-26.

Lum, C., Stolz, M., Koper, C.S. & Scherer, J.A. (2019). Research on body-worn cameras: What we know, what we need to know. Criminology & Public Policy, 18(1), 93-118.

Schneider, C.J. (2017). Body worn cameras and police image work: News media coverage of the Rialto Police Department's body worn camera experiment. Crime Media Culture, 14(3), 449–466.

Spencer, D. & Cheschire, R. (2017). Ten years of body worn video in Northamptonshire Police. Policing: A Journal of Policy and Practice, 12(1): 116-119.